Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction. Demande de crédit de 1'250'000.-

Rapport de la commission des finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été reçue par Monsieur Patrick de Preux et Monsieur Jean-Pierre Mitard, le 19 octobre 2020.
Vos serviteurs ont pu leur poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Messieurs Patrick de Preux et Jean-Pierre Mitard.

La municipalité propose de rénover le bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction pour des raisons écologiques et de remplacer le chauffage. L'isolation thermique de ces deux bâtiments est catastrophique et leur consommation en mazout est extrêmement importante. De plus le chauffage montre d'importants signes de faiblesse.

La municipalité présente trois variantes avec différents types de chauffage. Les coûts varient entre 1'232'088 CHF (variante 1) et 1'098'001 CHF (variantes 3). La différence des coûts s'explique par les types de chauffage. La municipalité propose de réaliser la variante 1 qui est la solution la plus écologique.

Afin de déterminer les coûts de la rénovation, la municipalité a mandaté l'entreprise TecBat pour établir un budget approximatif basé sur des devis par postes. Une fois l'enveloppe budgétaire acceptée, le mandataire procédera à des appels d'offre sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics. Les différents postes sont encore négociables et il est vraisemblable que les prix indiqués dans le préavis pourraient encore être revus à la baisse.

La municipalité fera prochainement une analyse globale relative à l'installation de panneaux solaires pour l'ensemble du patrimoine administratif. Celle–ci fera objet d'un autre préavis. Pour ces raisons, la rénovation actuelle n'englobe plus l'installation de panneaux solaires. Ceci diminuera les coûts de la rénovation de CHF 40'000.-.

Après cette correction, le crédit de construction s'élève à CHF 1'210'000.- La commission renonce à amender le préavis à cause de cette différence budgétaire en profitant de donner une certaine réserve financière à ce projet.
Le financement de ce projet de construction est garanti par la trésorerie de la commune qui s'élevait au 30 septembre 2020 à environ CHF 2'813'000.- et qui est estimée à CHF 1'245'000.- pour la fin d'année 2020. En cas d'une insuffisance de la trésorerie un emprunt auprès d'un établissement bancaire pourrait assurer le financement du projet.

Les deux projets financiers importants de la commune pour l'année 2021 qui sont la rénovation de la maison de la commune et la construction d'un hangar, ne mettrons pas en péril les finances de la commune. Un des projets peut être financé par les liquidités de la commune et l'autre par un emprunt bancaire. En effet, il n'y a aucun endettement au niveau du patrimoine administratif.

Conclusion : La rénovation et le remplacement du chauffage du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction sont nécessaires. Une fois l'enveloppe budgétaire acceptée, le mandataire procédera à des appels d'offre sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics. Le financement de ce projet de construction est garanti par la trésorerie de la commune qui s'élevait au 30 septembre 2020 à environ 2'813'000 CHF et qui est estimée à 1'245'000 CHF pour la fin d'année 2020.

En conséquence, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis 6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction. Demande de crédit de CHF 1'250'000.-

Buchillon, le 22 septembre 2020

Pour la commission des finances

Gian Dorta

Antoine de Rham

Shai Sorek

Cristina Mirante